



AGIR POUR LE LOGEMENT

2020

HONORAIRES DE TRANSACTION

PRESTATIONS PROPOSÉES

HONORAIRES TTC¹

VENTE	MODALITÉS (%, forfait, tranches)	À LA CHARGE DE
▶ Appartement	6 %	Vendeur ou acquéreur
▶ Maison	6%	Vendeur
▶ Local commercial (murs)	6%	Vendeur
▶ Parts sociales de SCI	Sans objet	
▶ Bien rural	Sans objet	
▶ Terrain	6%	Vendeur
▶ Fonds de commerce	Sans objet	
▶ Autres ventes (lots de lotissement, vente en l'état futur d'achèvement, garage...)	6%	Vendeur

LOCATION	MODALITÉS (%, forfait, tranches)	À LA CHARGE DE
▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
- entremise et négociation	2 € / m ²	bailleur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ²	- 10 € / m ² - 10 € / m ²	bailleur locataire
- état des lieux location vide ²	- 3 € / m ² - 3 € / m ²	bailleur locataire
- état des lieux location meublée ²	- 3 € / m ² - 3 € / m ²	bailleur locataire
▶ Locaux de droit commun		
- négociation	4 € / m ²	50% locataire 50% bailleur
- état des lieux	6 € / m ²	50% locataire 50% bailleur
- rédaction de bail	20 / m ²	50% locataire 50% bailleur
▶ Locaux commerciaux		
- négociation	10% du loyer triennal	70% locataire 30% bailleur
- état des lieux	300 €	50% locataire 50% bailleur
- rédaction de bail	800€	50% locataire 50% bailleur
▶ Locaux professionnels		
- négociation	20% du loyer annuel	70% locataire 30% bailleur
- état des lieux	300 €	50% locataire 50% bailleur
- rédaction de bail	600 €	50% locataire 50% bailleur
▶ Locations saisonnières		
- négociation		
- état des lieux	Sans objet	Sans objet
- rédaction de bail		
- taxe de séjour		
▶ Biens ruraux		
- négociation		
- état des lieux	Sans objet	Sans objet
- rédaction de bail		
▶ Terrains		
- négociation		
- état des lieux	Sans objet	Sans objet
- rédaction de bail		
▶ Autres locaux (garage, entrepôt...)		
- négociation	2,4 mois de loyer	50% locataire 50% bailleur

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

^{1/} TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.
^{2/} Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

Honoraires au 01/01/2020



AGIR POUR LE LOGEMENT

2020

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989)	7,2% sur les encaissements
▶ Locaux meublés	8,4% sur les encaissements
▶ Locaux commerciaux	7,2% sur les encaissements
▶ Locaux professionnels	7,2% sur les encaissements
▶ Locations saisonnières	
▶ Biens ruraux	
▶ Terrains	
▶ Autres locaux (résidence secondaire, garage, entrepôt...)	7% sur les encaissements
▶ Immeubles entiers	6% sur les encaissements
▶ Garantie du paiement des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de gérance)	2,78 %
▶ Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance...)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION

HONORAIRES TTC¹

▶ Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art. 5)		
- entremise et négociation	2 € / m ²	bailleur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail ²	-10 € / m ² -10 € / m ²	bailleur locataire
- état des lieux location vide ²	-3€ / m ² -3 € / m ²	bailleur locataire
- état des lieux location meublée ²	-3€ / m ² -3 € / m ²	bailleur locataire
▶ Locaux de droit commun		
- négociation	4 € / m ²	50% locataire 50% bailleur
- état des lieux	6 € / m ²	50% locataire 50% bailleur
- rédaction de bail	20 € / m ²	50% locataire 50% bailleur
▶ Locaux commerciaux		
- négociation	10% du loyer triennal	70% locataire 30% bailleur
- état des lieux	300 €	50% locataire 50% bailleur
- rédaction de bail	800 €	50% locataire 50% bailleur
▶ Locaux professionnels		
- négociation	20 % du loyer annuel	70% locataire 30% bailleur
- état des lieux	300 €	50% locataire 50% bailleur
- rédaction de bail	600 €	50% locataire 50% bailleur
▶ Locations saisonnières		
- négociation		
- état des lieux	SANS OBJET	SANS OBJET
- rédaction de bail		
- taxe de séjour		
▶ Biens ruraux		
- négociation		
- état des lieux	SANS OBJET	SANS OBJET
- rédaction de bail		
▶ Terrains		
- négociation	SANS OBJET	SANS OBJET
- état des lieux	SANS OBJET	SANS OBJET
- rédaction de bail		
▶ Autres locaux (garage, entrepôt...)		
- négociation		
- état des lieux	2,4 mois de loyer	50% locataire 50% bailleur
- rédaction de bail		

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

^{1/} Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.
^{2/} Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.